



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-septième session

8-11 mars 2016

Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions soumises à la Commission pour examen
et décision : statistiques relatives aux technologies
de l'information et des communications**

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement : statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2015/216 du Conseil économique et social et aux pratiques établies, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications. Celui-ci présente une vue d'ensemble des travaux réalisés récemment par le Partenariat, y compris les révisions de la liste clef des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, et les progrès réalisés dans les travaux de quantification concernant les TIC et l'égalité des sexes, le commerce international des services dans le domaine des TIC et des services fondés sur les TIC, les déchets électroniques et l'utilisation des TIC dans l'éducation, ainsi que les propositions relatives aux indicateurs des TIC à employer pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il souligne les difficultés que rencontrent les bureaux de statistique nationaux dans la production de données relatives aux TIC, étudie de nouvelles sources de données provenant du secteur des TIC afin d'obtenir des données plus actuelles et plus nombreuses et formule des recommandations visant à en améliorer la qualité et la disponibilité. La Commission de statistique est invitée à examiner et à commenter les progrès accomplis dans les statistiques relatives aux TIC, à examiner et à

* E/CN.3/2016/1.



approuver les recommandations formulées en vue d'améliorer la disponibilité et la qualité de ces statistiques, à recommander que la question des statistiques relatives aux TIC soit réexaminée en 2018 et à soutenir le renforcement des travaux du Partenariat, notamment en ce qui concerne la prise en compte des données relatives aux TIC en tant qu'outil de soutien aux initiatives axées sur l'accomplissement du Programme 2030.

Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement : statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications

I. Introduction

1. Le Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications au service du développement a été institué en 2004 pour accroître l'offre de statistiques relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC) comparables sur le plan international¹. Depuis lors, les statistiques relatives aux TIC figurent régulièrement à l'ordre du jour de la Commission de statistique et le Partenariat a présenté un bilan de l'état d'avancement de ses travaux en 2005, 2007, 2009, 2010, 2012 et 2014 (voir E/CN.3/2005/23; E/CN.3/2007/5; E/CN.3/2009/19; E/CN.3/2010/28; E/CN.3/2012/12; E/CN.3/2014/8).

2. La Commission de statistique a inscrit la question des statistiques relatives aux TIC à l'ordre du jour de sa trente-huitième session (2007), de sa quarante-troisième session (2012) et de sa quarante-cinquième session (2014). À sa quarante-cinquième session, la Commission a reconnu qu'en dépit des progrès accomplis dans la disponibilité des statistiques relatives aux TIC, il restait fort à faire (voir E/2014/24 et E/CN.3/2014/35). Elle a aussi pris note du rôle important que jouent les statistiques relatives aux TIC dans la connaissance de la société mondiale de l'information et dans le débat sur le programme de développement pour l'après-2015, devenu le Programme de développement durable à l'horizon 2030².

3. Le Partenariat a un rôle à jouer pour aider à mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030. Bien qu'aucun des objectifs ne porte exclusivement sur les TIC, plusieurs cibles font référence aux technologies de l'information et à la technologie en général. Le Programme 2030 note que « L'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir, sans parler de l'innovation scientifique et technologique dans des domaines aussi différents que la médecine et l'énergie. »

¹ En novembre 2013, les membres du Partenariat étaient l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'ONU, l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, l'« Institute for the Advanced Study of Sustainability » de l'Université des Nations Unies (UNU), la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

Les membres du Partenariat ont activement contribué aux débats sur le cadre de suivi des objectifs, notamment en proposant des indicateurs liés aux TIC permettant de suivre la réalisation des objectifs et des cibles correspondantes³. Ils ont également participé à titre individuel au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

4. Les travaux du Partenariat sont étroitement liés au Sommet mondial sur la société de l'information, dont les participants ont invité les différents pays et organisations internationales à élaborer des indicateurs appropriés et à produire des statistiques officielles permettant de suivre l'évolution de la société de l'information. Le Partenariat, par l'intermédiaire de ses groupes de travail, a joué un rôle moteur dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial, et publié, en juin 2014, un rapport présentant une analyse et une évaluation des réalisations liées à chacune des cibles du Sommet⁴.

5. Lors du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information de 2015, les membres du Partenariat ont également contribué à sensibiliser les parties intéressées à la façon dont les TIC pouvaient contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Plusieurs d'entre eux ont contribué à l'élaboration d'une matrice établissant des liens entre les grandes orientations du Sommet et les objectifs fixés à l'occasion du Forum, en vue de souligner l'importance du rôle que jouent les TIC dans la promotion du développement durable⁵.

6. Le présent rapport, qui présente une vue d'ensemble des travaux accomplis par le Partenariat depuis le dernier rapport qu'il a soumis, en 2014, à la Commission de statistique (E/CN.3/2014/8), appelle l'attention de cette dernière sur le rôle des statistiques et indicateurs relatifs aux TIC dans la réalisation des objectifs du Programme 2030.

II. Les récents progrès accomplis dans la quantification des aspects relatifs aux technologies de l'information et des communications

A. Liste clef des indicateurs, définitions et normes statistiques

7. L'une des principales réalisations du Partenariat a été l'établissement d'une liste clef d'indicateurs relatifs aux TIC, qui a été approuvée en 2007 par la Commission de statistique à sa trente-huitième session, puis modifiée en 2012 à la

³ Voir la note de synthèse établie par le Partenariat et intitulée «Background note prepared by the Partnership on Measuring ICT for Development: Joint proposal of ICT indicators for the Sustainable Development Goal (SDG) indicator framework Consultable à l'adresse www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/partnership/Partnership-Background-note-on-ICT-indicator-proposal-for-Expert-Group.pdf.

⁴ Consultable à l'adresse http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/publications/wsisreview2014/WSIS2014_review.pdf. Le groupe de travail, dirigé par l'UIT, regroupe des représentants de la DEN Foundation, du Département des affaires économiques et sociales, de la CEA, de la CEPALC, de la CESAP, de la CESA, de l'Institut de statistique de l'UNESCO, de l'Institute for the Advanced Study of Sustainability de l'ONU, du réseau Maaya, de l'OCDE, de la CNUCED, de l'Union postale universelle et l'Organisation mondiale de la Santé.

⁵ Voir www.itu.int/net4/wsis/sdg.

quarante-troisième session de la Commission et en 2014 à sa quarante-cinquième session (voir E/CN.3/2007/5, et E/CN.3/2012/12 E/CN.3/2014/8). La liste clef d'indicateurs fondamentaux a servi de base pour la collecte, dans le monde entier, de statistiques relatives aux TIC qui soient comparables au niveau international; ces données portent à l'heure actuelle sur les domaines suivants : l'infrastructure en matière de TIC et l'accès aux TIC, ainsi que l'accès des ménages et des particuliers aux TIC et l'utilisation des TIC par ces derniers; l'utilisation des TIC par les entreprises; le secteur des TIC; les échanges de biens relevant du domaine des TIC; l'utilisation des TIC dans l'éducation; l'administration en ligne; les déchets électroniques. Le principal objet de cette liste est d'aider les pays qui recueillent (ou prévoient de recueillir) des statistiques sur les TIC à produire des données de grande qualité qui soient comparables sur le plan international. À cette fin, les indicateurs sont assortis de normes statistiques et de métadonnées.

8. Chargée, dans le cadre du Partenariat, de la gestion des indicateurs de base relatifs aux ménages et à l'accès aux TIC, l'UIT revoit régulièrement la définition des indicateurs de manière à tenir compte de l'évolution des technologies de l'information et des communications. Le Groupe d'experts sur les indicateurs des télécommunications/TIC, qui comprend 645 membres, et le Groupe d'experts sur les indicateurs d'utilisation des TIC par les ménages, qui comprend 410 membres, travaillent dans le cadre de forums en ligne et rendent compte des conclusions de leurs travaux à l'occasion du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, dont la plus récente édition s'est tenue à Hiroshima (Japon) à la fin de 2015. Lors de ce dernier colloque, trois nouveaux indicateurs relatifs à l'utilisation des TIC par les ménages ont été présentés⁶ :

- a) HH17 : proportion de personnes utilisant Internet, par type d'appareil mobile et de réseau utilisé pour accéder à Internet;
- b) HH18 : proportion de personnes possédant un téléphone portable;
- c) HH9 : proportion de personnes utilisant Internet, par type de motivation.

9. Le groupe de travail du Partenariat a rédigé une note technique sur la quantification des échanges internationaux des services de TIC et des services fondés sur les TIC, afin que les différents pays puissent l'utiliser comme référence pour collecter dans ce domaine des statistiques officielles permettant des comparaisons⁷. Cette note, qui a été élaborée en étroite collaboration avec l'Équipe spéciale interinstitutions chargée des statistiques du commerce international, formule deux recommandations et propose quatre nouveaux indicateurs de base. La première recommandation consiste à définir un nouveau regroupement complémentaire des TIC dans la Classification élargie des services de la balance des paiements (2010), dont les statistiques peuvent être établies à partir de sources de

⁶ Le rapport final de la troisième réunion du Groupe d'experts de l'UIT sur les indicateurs d'utilisation des TIC par les ménages, qui s'est tenue à Genève les 21 et 22 septembre 2015 et a fourni l'occasion de proposer ces indicateurs, est consultable à l'adresse www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/events/wtis2015/EGH2015-Final-report.pdf

⁷ Le groupe de travail chargé par le Partenariat des TIC et des services fondés sur les TIC est dirigé par la CNUCED et regroupe la CESAO, l'UIT, l'OCDE, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et la Banque mondiale. Les recherches qui ont abouti à la publication de la note ont été financées par le Gouvernement suédois. Cette note est consultable à l'adresse http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d03_en.pdf.

données existantes sur le commerce international des services. La deuxième recommandation consiste à établir une taxinomie des services fondés sur les TIC⁸, pour lesquels les données seraient collectées par mode de fourniture, conformément à l'Accord général sur le commerce des services, ou, à défaut, par le moyen d'enquêtes auprès des entreprises. Les quatre indicateurs qu'il est proposé d'ajouter à la liste clef du Partenariat sont les suivants:

- a) ICT5 : la part des importations de services TIC en pourcentage du total des importations de services;
- b) ICT6 : la part des exportations de services TIC en pourcentage du total des exportations de services;
- c) ICT7 : la part des importations de services fondés sur les TIC en pourcentage du total des importations de services;
- d) ICT8 : la part des exportations de services fondés sur les TIC en pourcentage du total des exportations de services.

B. Autres travaux de quantification menés par le Partenariat depuis 2014

10. Le groupe de travail chargé par le Partenariat des questions liées à l'égalité des sexes et aux TIC a continué d'œuvrer à la conception d'indicateurs relatifs aux TIC qui soient sexospécifiques⁹. Au mois de mai 2014, il a publié un rapport intitulé « Measuring ICT and gender: an assessment », qui fait le point sur les indicateurs sexospécifiques existants relatifs aux TIC et recense les principales lacunes, sur la base d'une évaluation des besoins et de la demande concernant ce type d'indicateurs¹⁰. Les auteurs du rapport recensent en outre les domaines déjà couverts et les nouveaux domaines potentiels dans lesquels il est souhaitable de disposer de données ventilées par sexe et dans lesquels des travaux méthodologiques supplémentaires s'imposent pour concevoir des indicateurs pertinents de nature à combler les lacunes dans la disponibilité des données.

11. L'une des lacunes recensées concerne les données sexospécifiques relatives à l'emploi dans les TIC; à cet égard, une note technique intitulée « Global assessment of sex-disaggregated ICT employment statistics »¹¹ a été établie par l'OIT et la CNUCED, en consultation avec le groupe de travail, en vue d'examiner la disponibilité de ce type de données. Cette note a été examinée en septembre 2015 lors de la réunion du Groupe d'experts sur les indicateurs d'utilisation des TIC par les ménages; il en est ressorti non seulement qu'il est nécessaire d'établir une définition harmonisée des professions spécialisées du secteur des TIC, afin de pouvoir compiler les données provenant des enquêtes sur la population active, mais aussi qu'il n'existe, à l'heure actuelle, aucune initiative internationale de collecte de données dans ce domaine.

⁸ Les services fondés sur les TIC sont définis comme des prestations dont le produit peut être livré à distance par le truchement des réseaux de TIC.

⁹ Le groupe de travail sur l'égalité des sexes et les TIC est dirigé par l'UIT et la CNUCED et regroupe la CESAP, la CESA, l'OIT, l'Institut de statistique de l'UNESCO, Research ICT Africa, Women in Global Science and Technology et la World Wide Web Foundation.

¹⁰ Consultable à l'adresse http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/webdtlstict2014d1_en.pdf.

¹¹ Consultable à l'adresse http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/tn_unctad_ict4d04_en.pdf.

12. Au début de 2015, à la suite de consultations publiques avec les différents pays et avec des experts, le groupe de travail chargé par le Partenariat des questions liées à la quantification des déchets d'équipements électriques et électroniques a publié un document intitulé « E-waste statistics: guidelines on classification, reporting and indicators »¹². Il s'agit de lignes directrices portant sur la classification, l'établissement de rapports et l'utilisation d'indicateurs qui ont pour vocation de servir de référence pour les pays qui produisent déjà des statistiques sur les déchets d'équipements électriques et électroniques ou qui envisagent de le faire. Se fondant sur cette méthodologie, la première édition du « Global E-Waste Monitor » a présenté des données sur 180 pays, mais pas pour tous les indicateurs¹³. En 2015, l'Institute for the Advanced Study of Sustainability de l'UNU a engagé à titre bénévole, en partenariat avec l'OCDE et la Commission économique pour l'Europe, un travail de collecte de données sur les déchets d'équipements électriques et électroniques destiné à servir d'outil d'apprentissage dans la perspective de l'exercice mondial de collecte de données programmé pour 2016. Dans le sillage de ces travaux, l'Institut et l'UIT ont entamé une réflexion sur un projet visant à améliorer la collecte de données sur ce type de déchets, en lien avec le Programme Connect 2020 de l'UIT¹⁴. L'objectif, pour les années à venir, est d'accroître la qualité et le champ du corpus de données dont on dispose actuellement, y compris en dispensant des formations à la statistique si les fonds disponibles le permettent.

13. En juin 2014, lors de son examen des cibles du Sommet mondial sur la société de l'information¹⁵, le Partenariat a mis l'accent sur le manque de données permettant d'évaluer de façon approfondie les progrès accomplis en ce qui concerne les cibles liées à la société de l'information. Il a été noté, en particulier, qu'on ne disposait pas de données pour les pays les moins avancés. Il a également été observé qu'on connaissait encore très peu l'incidence des TIC sur le développement, alors même qu'il apparaît de plus en plus clairement qu'elles influent fortement sur certains secteurs de l'économie. En ce qui concerne l'examen quantitatif des objectifs fixés lors du Sommet mondial, l'évaluation a montré que, s'il est vrai que l'accès aux TIC et leur utilisation restent inégaux, les réseaux, services, applications et contenus fondés sur ces technologies enregistrent une forte progression.

14. Au mois de mai 2015, la Déclaration de Qingdao sur les TIC et sur l'éducation¹⁶ – première déclaration du genre à l'échelle mondiale et étape importante du soutien au futur développement des statistiques en la matière – a été adoptée lors de la Conférence internationale sur les TIC et sur l'éducation post-2015. Cette déclaration encourage l'utilisation des TIC pour atteindre les cibles en matière d'éducation qui relèvent des objectifs de développement durable et met l'accent sur l'importance du perfectionnement des enseignants, des ressources

¹² Dirigé par le Secrétariat de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, qui relève du PNUE, et par l'Institute for the Advanced Study of Sustainability de l'UNU, le groupe de travail du Partenariat regroupait notamment la CEA, la CESAP, la CESAO, Eurostat, l'UIT, l'OCDE, la CNUCED et l'UNU. Les lignes directrices sont consultables à l'adresse http://i.unu.edu/media/ias.unu.edu-en/project/2238/E-waste-Guidelines_Partnership_2015.pdf.

¹³ Consultable à l'adresse <http://i.unu.edu/media/unu.edu/news/52624/UNU-1stGlobal-E-Waste-Monitor-2014-small.pdf>.

¹⁴ Voir www.itu.int/en/connect2020/Pages/default.aspx

¹⁵ Voir <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/wsistargets2014.aspx>.

¹⁶ Consultable à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002333/233352F.pdf>.

éducatives libres et des écosystèmes d'apprentissage numériques centrés sur l'apprenant, ce qui ne fait que renforcer l'importance de mesurer les compétences des enseignants en matière de TIC et la présence d'infrastructures des TIC dans les établissements scolaires. Elle recommande également de soutenir le renforcement des capacités en matière de collecte, d'analyse et de communication de données à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Les pays se sont engagés à continuer de fournir en temps utile des données précises et complètes à l'Institut de statistique de l'UNESCO, à lui faciliter la tâche et à promouvoir sa mission, qui consiste à constituer et à entretenir une base mondiale de données relatives aux TIC dans le secteur de l'éducation.

15. Par ailleurs, l'Institut a achevé en 2015 son programme de collecte de données à l'échelon régional en effectuant dans les écoles d'Afrique subsaharienne un étude comparative des compétences de base en matière de maîtrise des outils informatiques¹⁷. L'exercice a mis en lumière la nécessité de développer les capacités dans les pays en développement; en effet, seuls 18 pays sur 45 ont été en mesure de répondre aux enquêtes de l'Institut sur l'enseignement primaire et secondaire. Le corpus de données ainsi recueillies à l'échelle mondiale sera publié au début de 2016. Le renforcement des capacités aux fins de l'enquête mondiale a commencé en novembre 2015 par l'organisation d'ateliers, en Europe centrale et orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, dont l'objet était de dispenser une formation aux statisticiens des ministères de l'éducation et des bureaux de statistique nationaux¹⁸.

III. Des statistiques en matière de technologies de l'information et des communications pour mesurer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030

16. En 2013, le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 a déclaré qu'une « révolution des données » est nécessaire et évoqué à cet égard les « mesures (...) porteuses de changement qui sont indispensables pour que les exigences découlant du programme de développement, qui est complexe, puissent être satisfaites, les améliorations dans la façon dont les données sont produites et utilisées, les mesures visant à combler les lacunes en matière de données afin de prévenir la discrimination, le renforcement des capacités et de la maîtrise des données en ce qui concerne l'analyse tant des données à petite échelle que des mégadonnées, la modernisation des systèmes de collecte de données, la divulgation des données en

¹⁷ L'Institut avait déjà publié des rapports sur les programmes de collecte de données déjà menés à leur terme en Amérique latine et dans les Caraïbes (2012), dans les États arabes (2013) et en Asie (2014). Le rapport relatif à l'Afrique subsaharienne a bénéficié du soutien du Service coréen d'information sur l'éducation et la recherche, ainsi que du Centre brésilien d'études sur les technologies de l'information et de la communication.

¹⁸ Les ateliers sont le fruit de la collaboration entre l'Institut de statistique et l'Institute for Information Technologies in Education de l'UNESCO, avec la participation de l'OCDE.

vue de promouvoir la transparence et la responsabilisation, et la conception de nouveaux indicateurs et cibles »¹⁹.

17. En septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui comprend 17 objectifs et 169 cibles. Le Partenariat a mené une action concertée visant à inclure les TIC dans ce programme, à contribuer à l'élaboration de son cadre de suivi et à harmoniser l'intégration des indicateurs relatifs aux TIC. Il a mis l'accent sur le caractère intersectoriel des TIC et la nécessité de garder à l'esprit leur rôle déterminant de catalyseurs du développement. Le rôle des TIC dans la réalisation des objectifs de développement durable a également été souligné par les participants au Sommet mondial sur la société de l'information, par le Groupe des Nations Unies sur la société de l'information et par la Commission de la science et de la technique au service du développement.

18. Les participants au Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde, qui s'est tenu à la fin de 2015, ont par ailleurs souligné la nécessité de disposer de données actualisées de grande qualité et ventilées par sexe afin de permettre aux décideurs de prendre les bonnes décisions et de favoriser le développement durable. Ils ont invité l'UIT et les gouvernements à exploiter de nouvelles sources de données et à faire appel au secteur privé, notamment en matière de mégadonnées et d'« Internet des choses », de manière à faire en sorte que les informations pertinentes sur les indicateurs des TIC associés aux objectifs de développement durable soient dûment produites et diffusées.

19. Les TIC sont de plus en plus nécessaires pour la fourniture de services et elles joueront un rôle crucial dans le cadre du Programme 2030. Ne pas reconnaître le pouvoir de transformation des TIC aurait pour effet d'aggraver non seulement les fractures numériques, mais aussi, potentiellement, les inégalités dans tous les domaines du développement

20. À la réunion du groupe d'experts chargé du cadre d'indicateurs du programme de développement pour l'après-2015, qui s'est tenue à New York en février 2015, le Partenariat a présenté une proposition d'indicateurs des TIC. Cette proposition commune constituait l'aboutissement d'un processus de consultation que le Partenariat avait conduit avec ses membres et en coordination avec les différents groupes d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies. Des indicateurs relatifs aux TIC ont été proposés aux fins des objectifs de développement durable 1, 2, 4, 5, 8 à 13, 16 et 17, qui comportent plus de 30 cibles. La plupart des indicateurs proposés s'inscrivent dans le cadre de la liste clef d'indicateurs des TIC du Partenariat, tandis que d'autres ont été conçus par le Partenariat sur la base de saines méthodes et de définitions solides. La plupart des indicateurs proposés ont été approuvés par la Commission

21. De tous les objectifs et cibles de développement durable relevant du Programme 2030 convenus depuis septembre 2015, seuls deux mentionnent explicitement les TIC : l'objectif 4 (cible 4.b), l'objectif 5 (cible 5.b), l'objectif 9 (cible 9.c) et l'objectif 17.8; ils sont examinés ci-après. Le Partenariat est cependant bien conscient que les indicateurs relatifs aux TIC présentent aussi un intérêt pour d'autres objectifs.

¹⁹ Voir www.undatarevolution.org/data-revolution/.

Objectif 4, cible 4.b : d'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, **les cursus informatiques**, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement

22. L'Institut de statistique de l'UNESCO dirige les efforts visant à mettre en place les cadres et les indicateurs nécessaires au suivi de l'objectif 4 et des cibles qui lui sont associées. En mai 2015, le groupe consultatif technique mis en place par l'UNESCO a proposé une série d'indicateurs permettant de suivre les cibles en matière d'éducation pour l'après-2015²⁰. Cette proposition faisait suite à une consultation publique, menée entre novembre 2014 et janvier 2015 auprès de représentants de la société civile, des milieux universitaires, des partenaires de développement, des gouvernements et des autres parties prenantes. Deux nouveaux indicateurs issus de cette consultation couvrent la disponibilité d'infrastructures des TIC dans les écoles.

23. L'Institut de statistique de l'UNESCO a également contribué à la proposition du Partenariat sur les indicateurs relatifs aux TIC consistant à transposer des indicateurs sexospécifiques aux fins des mesures relatives à l'objectif 4.1 et aux cibles 4.a et 4.c. Il est à noter, en particulier, que les indicateurs relatifs aux compétences ne donnent lieu, pour l'heure, à aucun travail de collecte à l'échelle mondiale, d'où la nécessité d'un effort de la part des parties prenantes nationales et des organisations internationales. Le pourcentage d'écoles disposant d'un accès à Internet à des fins pédagogiques est un des éléments constitutifs de l'indicateur convenu pour le suivi de la cible 4.a. En outre, le pourcentage d'écoles disposant d'un accès à des ordinateurs à des fins pédagogiques est un des 43 indicateurs thématiques proposés par le groupe consultatif technique pour suivre l'évolution des cibles et objectifs du Programme 2030 portant sur l'éducation. Cependant, aucun indicateur spécifiquement lié aux TIC n'a encore été proposé pour la cible 4.c.

Objectif 5, cible 5.b : renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier **l'informatique et les communications**, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

24. Les statistiques sexospécifiques sur les TIC peuvent éclairer les politiques nationales et les objectifs fixés à l'échelle internationale dans la perspective d'améliorer l'accès des femmes à ces technologies et de les encourager à en faire usage. Les femmes peuvent faire des TIC un instrument de promotion de l'égalité des sexes et d'autonomisation, étant donné que ces technologies peuvent permettre de surmonter les obstacles à la mobilité et d'accéder à l'information, ainsi qu'à des débouchés professionnels et à des possibilités d'emploi dans le secteur des TIC ou fondés sur les TIC.

25. Pour suivre les progrès relatifs à cette cible, le Partenariat a proposé six indicateurs sexospécifiques, à savoir la propriété d'un téléphone portable, les compétences en matière d'utilisation des TIC, la population d'étudiants se consacrant aux domaines liés aux TIC, l'utilisation des TIC dans les activités

²⁰ Voir <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/tag-proposed-thematic-indicators-post2015-education-agendaFR.pdf>

économiques et l'emploi dans les métiers des TIC. Un indicateur relatif aux projets d'inclusion numérique ciblés sur les femmes a également été proposé. Bien que seule ait été retenue la propriété d'un téléphone portable – nouvel indicateur de base pour lequel l'UIT a commencé de recueillir des données en 2015 – le Partenariat recommande que les différents pays s'efforcent d'utiliser à titre complémentaire des indicateurs témoignant de l'utilisation effective des TIC par les femmes dans le cadre d'activités économiques.

Objectif 9, cible 9.c : accroître nettement l'accès aux **technologies de l'information et de la communication** et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

26. Les informations publiées par l'UIT, y compris celles qui figurent dans son récent rapport de 2015 intitulé *Mesurer la société de l'information*²¹, semblent indiquer que l'accès aux TIC demeure limité et souvent inabordable pour un grand nombre de personnes dans le monde, en particulier dans les pays les moins avancés, où les revenus demeurent très modestes et dans lesquels les infrastructures des TIC n'atteignent pas tous les segments de la population. Deux indicateurs destinés à mesurer l'accès aux TIC et leur positionnement par rapport aux possibilités financières des ménages sont actuellement en cours d'examen avant incorporation dans le cadre de suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

27. Le premier de ces indicateurs est le « pourcentage de la population desservie par un réseau de téléphonie mobile cellulaire ». Cet indicateur peut être considéré comme le degré zéro de l'accès aux TIC, étant donné que c'est l'existence d'un tel réseau qui ouvre la possibilité de souscrire à des services de téléphonie mobile et de communiquer par cette voie. Au cours de ces 10 dernières années, les réseaux mobiles cellulaires se sont développés rapidement et ont contribué, sur le plan des infrastructures, à faire sauter les obstacles de base datant de l'époque où la téléphonie fixe, souvent limitée aux zones urbaines et aux importants noyaux de population, constituait la principale infrastructure de télécommunications.

28. Les réseaux de téléphonie mobile cellulaire à haut débit, en particulier, fournissent un accès à Internet toujours plus rapide et plus fiable, dont la qualité, déjà élevée, ne cesse de s'améliorer. Cette technologie permet d'accéder à des informations, des contenus, des services et des applications. Les réseaux mobiles sont donc essentiels pour aider les populations à surmonter les obstacles liés aux infrastructures, en particulier dans les pays les moins avancés, à prendre part à la société de l'information et à tirer parti du potentiel des TIC. L'indicateur reflète l'importance que revêtent les réseaux mobiles dans la fourniture de services de base et de services de communication de pointe; il aidera à concevoir des politiques ciblées visant à surmonter les derniers obstacles liés aux infrastructures et à réduire la fracture numérique. De nombreux gouvernements mettent en œuvre un suivi de cet indicateur et imposent aux opérateurs des technologies mobiles des objectifs précis en matière de couverture de la population.

29. Le deuxième indicateur proposé en cours d'examen est le tarif de l'accès à Internet à haut débit. Toujours particulièrement élevés, les tarifs en la matière demeurent inabordables dans la plupart des pays les moins avancés, et il y a lieu d'agir pour faire baisser les prix si l'on veut étendre l'accès des populations à la

²¹ Consultable à l'adresse www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/publications/mis2015.aspx.

société de l'information. L'UIT suit année après année l'accessibilité financière de l'accès à Internet à haut débit, fixe et mobile, dans la plupart des pays du monde.

Objectif 17.8 : faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier **l'informatique et les communications**

30. L'indicateur proposé pour apprécier la progression vers l'objectif 17.8 est le pourcentage de particuliers utilisant Internet. L'utilisation d'Internet est un des principaux indicateurs de suivi employés par les décideurs et d'autres organismes pour mesurer le développement de la société de l'information; quant à l'expansion du contenu d'Internet, y compris grâce au contenu produit par les utilisateurs eux-mêmes, elle permet d'accéder à une offre toujours plus vaste d'informations et de services. L'indicateur met en lumière l'importance de l'utilisation d'Internet en tant que vecteur de développement et contribue à mesurer la fracture numérique, qui, faute de mesures appropriées, ne manquera pas d'aggraver les inégalités dans tous les domaines du développement. Dans un contexte où le nombre d'utilisateurs d'Internet a considérablement augmenté au cours de ces 10 dernières années, l'accès à la Toile a changé la manière dont les gens vivent, communiquent, travaillent et font du commerce. Toutefois, la croissance des réseaux comme de la masse des services et applications ne saurait faire oublier que l'accès aux TIC et leur utilisation sont très loin d'être uniformément répartis; de fait, la pénétration d'Internet dans les pays les moins avancés restait inférieure à 10 % à la fin de l'année 2015.

31. Le pourcentage de particuliers utilisant Internet est un indicateur bien établi, qui constituait aussi l'un des trois indicateurs retenus, en matière de TIC, pour la cible 8 de l'objectif 8.f des objectifs du Millénaire pour le développement. Il figure sur la liste clef d'indicateurs du Partenariat, dont le plus récent agrément a été délivré par la Commission de statistique en 2014. Il figure également dans l'Indice d'accès au numérique de l'UIT, ce qui en fait un paramètre essentiel de mesure aux fins des travaux internationaux de comparaison menés en matière d'évolution des TIC dans le monde entier. En février 2015, pour l'objectif de développement durable 17, dont les données sont collectées par la CNUCED, le Partenariat a proposé un indicateur relatif à l'utilisation d'Internet à des fins professionnelles.

32. Il convient de noter que l'objectif de développement durable 17.11 consiste à accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020. Le Partenariat a proposé qu'un indicateur de suivi de l'évolution des exportations des pays en développement, par groupe de partenaires et par secteur clef, englobe la prise en compte des services des TIC et des services fondés sur les TIC en tant que secteurs clefs. Les nouveaux indicateurs conçus par le Partenariat dans ce domaine sont énumérés au paragraphe 11 ci-dessus. Il serait également possible de définir ultérieurement un indicateur complémentaire portant sur le développement du commerce électronique international.

IV. Conclusions et recommandations

33. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 note que « l'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir (...) ». Plusieurs cibles liées aux objectifs de développement durable font référence aux TIC et, plus largement, à la technologie, en mettant l'accent sur la nécessité d'inclure des indicateurs spécifiques des TIC dans le cadre de suivi. En novembre 2015, lors des débats concluant la réflexion sur le cadre d'indicateurs, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a retenu huit des indicateurs relatifs aux TIC proposés par le Partenariat, aux fins des objectifs 1, 4, 5, 9 et 17. Une présentation détaillée des indicateurs relatifs aux TIC proposés par le Partenariat aux fins du suivi des objectifs du Programme 2030 sera fournie ultérieurement dans un document de référence.

34. Les besoins de statistiques officielles en matière de TIC se feront encore plus pressants au fur et à mesure de la mise en œuvre du Programme 2030. Pour mettre à profit le rôle déterminant des TIC comme vecteurs de développement, il sera essentiel de mettre en place une approche multipartite, et cela vaut aussi pour l'élaboration d'indicateurs permettant de suivre utilement l'évolution de la situation. Il appartiendra aux bureaux de statistique de veiller à ce que des données fiables et utiles à l'élaboration de stratégies soient mises à la disposition des dirigeants, des organismes de réglementation des télécommunications et des acteurs du secteur privé pour leur permettre d'arrêter des décisions informées. Il s'agit là de parties prenantes qui sont également à la source des données.

35. À cet égard, il conviendra pour l'avenir que les systèmes statistiques nationaux s'intéressent au rôle des mégadonnées issues du secteur privé, et notamment des opérateurs de télécommunications, des fournisseurs d'accès à Internet, des prestataires de services des médias sociaux et des entreprises de transmission par satellite. Les questions relatives à l'accès aux données, à la protection des données, au respect de la vie privée et à la sécurité devront être étudiées, de même que des protocoles de partage de données entre les sources privées et les services nationaux de statistique²². Internet a par ailleurs suscité l'émergence de sources de données non traditionnelles, telles que les appareils connectés et les applications mobiles. Pour exploiter ces nouvelles sources, les bureaux de statistique nationaux vont devoir développer de nouvelles capacités et de nouvelles compétences.

36. Le caractère dynamique des technologies nécessite de réviser régulièrement les indicateurs y afférents. Il convient que le Partenariat continue d'examiner et d'actualiser sa liste d'indicateurs relatifs aux TIC, poursuive la coopération visant à en élaborer de nouveaux et à définir la méthodologie correspondante, et contribue au développement de la statistique dans les différents pays en leur offrant un soutien au renforcement des capacités.

²² Ces questions ont été examinées en décembre 2015 lors du Colloque sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde. Voir www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/events/wtis2015/default.aspx.

37. La mise en œuvre du cadre général exigera des efforts considérables de la part des bureaux de statistique nationaux et des organisations internationales; elle imposera aussi de mobiliser les ressources nécessaires au renforcement des capacités nationales et de travailler à l'échelon international dans un esprit de coordination.

38. L'une des recommandations à retenir concerne la coordination au plan national, car la production de statistiques sur les TIC requiert une coopération et une coordination étroites entre les principales parties prenantes engagées dans la production et l'utilisation des statistiques dans ce domaine. Les parties prenantes comprennent les ministères chargés des TIC, les autorités de tutelle et les bureaux de statistique nationaux, ainsi que les acteurs du secteur privé. Les bureaux de statistique nationaux, en particulier, doivent tirer parti des nouvelles sources de données, y compris les mégadonnées et les données produites de machine à machine ou issues de « l'Internet des choses », de manière à faire en sorte que les informations pertinentes sur les indicateurs relatifs aux TIC associés aux objectifs de développement durable soient produites et mises à la disposition des parties intéressées. Pour ce faire, ils sont encouragés à collaborer avec les nouveaux fournisseurs de données, et notamment le secteur privé.

39. Le Partenariat recommande que les partenaires de développement renforcent leur appui à l'assistance technique, notamment en finançant la production (par la collecte de données) de statistiques de référence sur les TIC, ce qui implique, en particulier, un effort de formation du personnel des services nationaux de statistique, ainsi que des autres producteurs et utilisateurs de statistiques officielles sur les TIC.

V. Points sur lesquels la Commission de statistique est invitée à se prononcer

40. La Commission de statistique est invitée à :

a) Examiner et commenter les progrès réalisés dans le domaine des statistiques relatives aux TIC;

b) Examiner et approuver les recommandations formulées en vue d'améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques sur les TIC;

c) Recommander que la question des statistiques relatives aux TIC soit de nouveau examinée en 2018 afin de faire le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne le statut des statistiques officielles sur les TIC et leur intégration dans le cadre de suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

d) Exprimer son soutien à la poursuite de l'action menée par le Partenariat sur la mesure des technologies de l'information et des communications au service du développement, notamment en traitant les opérations de mesure relatives aux TIC comme des outils facilitant la réalisation des objectifs du Programme 2030.